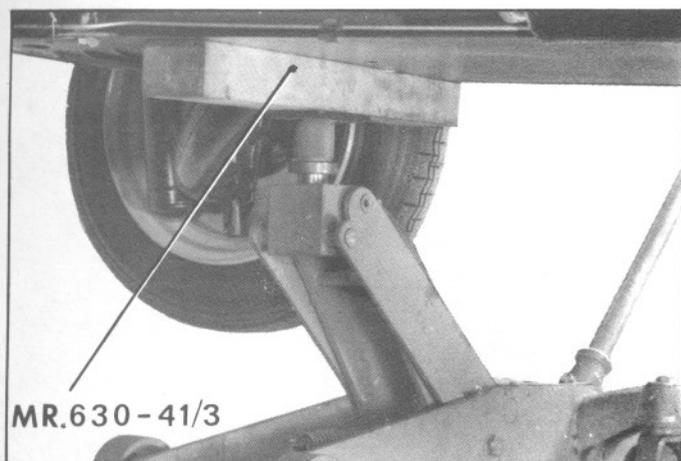


REGLAGE DU FREIN A MAIN.

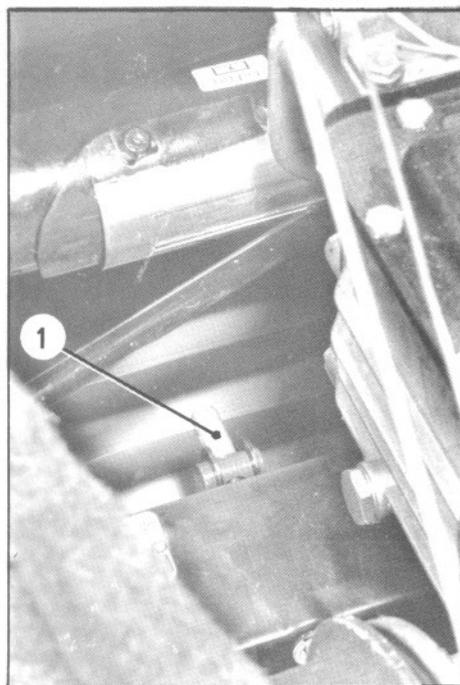
PL. 478



REMARQUE : Le frein à main agit uniquement sur les tambours avant.

1. Lever le véhicule à l'avant (support MR.630-41/3 placé sur un cric rouleur).

PL. 518



2. Régler successivement la tension des deux câbles de frein, par les écrous (1), de façon qu'en amenant la tirette de frein au 3ème cran, les roues commencent à serrer, et qu'au 5ème cran elles soient bloquées.